



## PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des questions écrites au feuillet de l'Assemblée nationale, le 17 septembre 2024, par la députée de la circonscription de Vaudreuil, M<sup>me</sup> Marie-Claude Nichols, concernant la nouvelle cartographie des zones inondables.

Les cartographies de nouvelle génération de zones inondables sont en cours d'élaboration par le gouvernement du Québec ainsi que par huit communautés particulièrement vulnérables aux inondations, soutenues financièrement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ces cartographies, élaborées selon des méthodes et des outils à la fine pointe des avancées technologiques et scientifiques, permettront d'illustrer le risque d'inondation déjà présent ou qui le deviendra en raison des changements climatiques. Elles sont élaborées en suivant des balises rigoureuses qui s'incarneront dans un guide méthodologique.

**Dans un premier temps, est-ce que le ministre pourrait nous confirmer qu'il a discuté de sa nouvelle cartographie avec certains élus municipaux? Est-ce qu'il s'est assuré de l'acceptabilité de sa proposition? Est-ce qu'il a tenu compte de l'ensemble des critères mis de l'avant par les maires et mairesses du Québec?**

La cartographie des zones inondables est un chantier colossal qui nécessite un travail commun du gouvernement et des municipalités, donc les cartographies de nouvelle génération ont fait effectivement l'objet

...2

d'échanges auprès de partenaires municipaux. La méthodologie entourant l'élaboration des cartographies s'appuie sur des bases scientifiques solides. Elle est le fruit de maintes consultations et de la collaboration de nombreux intervenants provenant du monde universitaire, municipal, gouvernemental ou de l'entreprise privée. Les balises méthodologiques présentées dans le projet de guide méthodologique applicable à l'établissement des zones inondables et de mobilité ont d'ailleurs été rendues disponibles dans le cadre de la consultation sur le *projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations* afin de permettre de saisir les changements méthodologiques apportés pour réaliser une cartographie de nouvelle génération. Tous les commentaires que nous aurons reçus durant cette consultation, exceptionnellement d'une durée de 90 jours, feront l'objet d'un examen attentif et seront pris en considération en vue de finaliser le cadre réglementaire et le guide méthodologique.

**Selon les élus municipaux, plus de 70 000 résidences au Québec seraient visées par les nouvelles dispositions du ministre et perdraient en moyenne près du tiers de leur valeur. Qu'est-ce que le ministre a à dire aux citoyens qui verront la valeur de leur propriété grandement affectée?**

Le nombre de résidences qui se trouveront en zone inondable dans les cartographies de nouvelle génération représente une estimation faite par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Celle-ci résulte de l'analyse d'un échantillon, dont les données ont été extrapolées dans le cadre de l'analyse d'impact réglementaire (AIR) sur les projets de règlements sur les milieux hydriques et sur les ouvrages de protection contre les inondations. Après la diffusion de ces estimations, des partenaires municipaux nous ont même confié que le nombre de résidences impactées semblait surévalué par rapport à leur propre analyse. Toujours selon l'AIR, les analyses ne démontrent pas de pertes importantes en termes de valeur foncière à la suite de la publication des cartographies de nouvelle génération. Les pertes de valeur foncière sont, à titre comparatif, davantage importantes lors d'un événement d'inondation. D'ailleurs, notre analyse et nos échanges avec les institutions financières et les compagnies d'assurance ont fait ressortir que celles-ci disposent d'informations relatives aux inondations survenues d'après les réclamations passées sur le territoire et gèrent leurs risques en fonction de ces événements; que les secteurs inondés disposent d'une cartographie ou non.

Rappelons que l'objectif du cadre réglementaire modernisé et des cartographies de nouvelle génération vise à assurer la sécurité de la

population québécoise, à protéger les biens et à préserver l'environnement. Les citoyens qui auront une cartographie de nouvelle génération auront dorénavant une meilleure information sur leur exposition aux risques liés aux inondations en considération de l'impact des changements climatiques.

**Ensuite, afin de favoriser l'équité, est-ce que le ministre pourrait s'assurer que tous les élus municipaux soient informés en même temps, et surtout, que la population qui devra encaisser une énorme perte de valeur soit mise au courant des intentions du gouvernement, et ce, dans les plus brefs délais?**

Il est important de permettre à toutes les personnes intéressées de comprendre les impacts du cadre réglementaire modernisé et des cartographies de nouvelle génération, et d'émettre ses commentaires. C'est pourquoi, le site Web mis en place pour la consultation sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations permet aux citoyens d'avoir toute l'information requise pour comprendre les tenants et aboutissants du projet de modernisation. Par le biais de documents explicatifs, de fiches vulgarisées et de webinaires, le MELCCFP a voulu s'assurer de bien renseigner les acteurs concernés des changements à venir afin qu'ils puissent lui faire part de recommandations ou de bonifications aux projets de règlements.

**Et enfin, est-ce que le ministre pourrait informer l'Assemblée nationale à savoir s'il est prêt à déposer sa nouvelle cartographie?**

Le MELCCFP et ses partenaires municipaux sont à pied d'œuvre pour élaborer les cartographies de nouvelle génération. Ces dernières seront progressivement diffusées à partir du moment où le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques entrera en vigueur.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,



Benoit Charette